



## Réparation abusive de mon sèche-linge

Par **laurent\_b**, le **19/10/2007** à **10:46**

Bonjour

J'ai acheté un sèche-linge il y a plus d'un an.  
N'étant plus sous garantie et ayant un problème, je l'ai amené au magasin.

Le service après-vente m'annonce que le diagnostic est payant, ce que j'accepte sans problème et paye immédiatement.

Le service après-vente me dit ensuite qu'il me communiquera un devis de réparation. Soit il y a acceptation du devis et les réparations sont lancées, soit il y a refus du devis et là je récupère mon sèche-linge et je perds le montant de l'expertise (pour moi rien de plus normal).

Aujourd'hui je viens de recevoir un texto qui me dit que le sèche-linge est à dispo et a été réparé.

Pourtant je n'ai reçu aucun devis ni ai été contacté sur le sujet.

Le prix des réparations est supérieur à la moitié de la valeur du sèche-linge neuf. Si je ne paye pas je ne récupère pas mon sèche-linge.

C'est donc de "la vente forcée"

Que dois-je faire ?

Le magasin n'est-il pas en faute ?

Quel article du code de la consommation ou texte de loi pourrait m'aider ?

merci pour vos réponses.

Par **Upsilon**, le 19/10/2007 à 16:37

bonjour !

Il s'agit surement d'une erreur interne au magasin, une personne a du oublier de préciser qu'il s'agissait d'un simple devis, ou bien il s'agit bien d'une réparation sans concertation...

Il faut savoir que c'est à la personne qui agit en justice de prouver sa demande...  
Il vous sera extremement difficile de prouver que vous n'avez rien reçu ( précisément... parceque vous n'avez RIEN reçu ! ). Dans ce cas, le juge demandera surement au vendeur de prouver à son tour qu'il vous a envoyé un document, mais surtout que vous avez émis une réponse positive !

A mon avis, en haussant un peu le ton au magasin, vous trouverez une solution.

Ps: N'acceptez pas de payer, vous êtes dans votre droit si comme vous le dites vous n'avez jamais donné votre accord.

Ps 2: Attention, relisez bien votre devis et TOUS les autres papiers signés, il pourraient contenir une clause d'acceptation des réparations.